

économique et social, leur rôle de centres principaux de développement économique et social pour leur région, dans le cadre du système des Nations Unies,

*Se félicitant* de l'intention du Secrétaire général, exprimée dans son rapport sur la réunion des secrétaires exécutifs des commissions régionales<sup>41</sup>, de considérer la décentralisation comme un exercice permanent et comme un processus fonctionnel qui tienne pleinement compte des mandats distincts et des caractéristiques particulières des commissions régionales dans la structure générale des Nations Unies,

*Notant avec satisfaction* les critères de décentralisation élaborés lors des réunions des secrétaires exécutifs, tels qu'ils sont exposés au paragraphe 26 dudit rapport,

*Réaffirmant* qu'il est important de réaliser, dans les programmes économiques et sociaux des Nations Unies, la complémentarité et une meilleure coordination entre les tâches accomplies au Siège et celles accomplies par les secrétariats des commissions régionales, comme il est indiqué dans la résolution 32/197 de l'Assemblée générale,

1. *Prend acte* du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 1978/74 du Conseil économique et social<sup>42</sup>, du rapport du Secrétaire général sur la réunion des secrétaires exécutifs des commissions régionales, et des parties pertinentes du premier rapport intérimaire du Secrétaire général sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies<sup>43</sup>;

2. *Invite* le Secrétaire général à poursuivre activement le processus de décentralisation au profit des commissions régionales sur la base des dispositions pertinentes de la section IV de l'annexe de la résolution 32/197 de l'Assemblée et à la lumière des recommandations contenues dans la résolution 1978/74 du Conseil et à la section V de la résolution 33/202 de l'Assemblée;

3. *Invite* le Secrétaire général à accélérer plus particulièrement la décentralisation des activités, notamment le redéploiement des ressources nécessaires et appropriées dans les secteurs de programme prioritaires identifiés aux réunions des secrétaires exécutifs, et à rendre compte des résultats à l'Assemblée générale, à sa trente-quatrième session;

4. *Se félicite* de l'intention du Secrétaire général de soumettre à l'Assemblée générale, à sa trente-quatrième session, un état détaillé des incidences administratives et financières de ses résolutions 32/197 et 33/202, où elle a demandé la décentralisation des activités et le renforcement des commissions régionales;

5. *Se félicite également* de ce que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et les commissions régionales étudient des mesures pour accroître la participation collective des pays en développement de chaque région à la détermination des priorités des programmes multinationaux;

6. *Invite* le Comité du programme et de la coordination à entreprendre à sa vingtième session un

examen complet des questions de politiques et de programme liées à la répartition des tâches et des responsabilités entre les commissions régionales et les autres services, programmes et organes concernés des Nations Unies, en prévision notamment de l'élaboration du prochain budget-programme et du prochain plan à moyen terme, et à faire rapport à ce sujet au Conseil et à l'Assemblée générale en 1980;

7. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa seconde session ordinaire de 1980, sur les mesures prises pour donner suite aux dispositions ci-dessus, et sur les points suivants:

a) Résultats des consultations sur le rôle des commissions régionales dans la détermination des priorités des programmes multinationaux;

b) Mesures prises pour accroître la capacité des commissions régionales de servir d'agents d'exécution des projets de coopération technique, conformément aux dispositions du paragraphe 23 de l'annexe de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale;

c) Mesures prises pour renforcer le rôle des commissions régionales dans l'exercice des fonctions d'animation et des responsabilités touchant la coordination interinstitutions et la coopération au niveau régional;

d) Progrès réalisés dans la rationalisation des structures des commissions régionales;

e) Mesures prises pour accroître le rôle des commissions régionales dans le renforcement de la coopération interrégionale.

40<sup>e</sup> séance plénière  
3 août 1979

## 1979/65. Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* la résolution 3167 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1973, ainsi que sa résolution 1762 (LIV), du 18 mai 1973, relatives à la création du Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles,

*Rappelant également* la résolution 33/194 de l'Assemblée générale, en date du 29 janvier 1979, relative à l'aide multilatérale au développement aux fins de l'exploration des ressources naturelles,

*Réaffirmant* l'importance du Fonds en tant que moyen d'aider les pays en développement à mettre en valeur leurs ressources naturelles,

*Conscient* de la nécessité d'intensifier encore les activités du Fonds,

*Rappelant en outre* la décision 1978/53 du Conseil, du 2 août 1978, aux termes de laquelle le réexamen prévu aux alinéas *m* et *p* du paragraphe 1 de la résolution 1762 (LIV) du Conseil aura lieu en 1981,

*Prenant acte* du projet de résolution III reproduit dans le rapport sur les travaux du Comité des ressources naturelles à sa sixième session<sup>44</sup>,

*Prenant acte en outre* du rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les activités du Fonds en 1978<sup>45</sup>

<sup>41</sup> E/1979/76 et Add.1.

<sup>42</sup> E/1979/32 et Corr.1.

<sup>43</sup> E/1979/81.

<sup>44</sup> Voir E/C.7/112 (transmis au Conseil économique et social sous la cote E/1979/69), chap. 1.

<sup>45</sup> DP/368.

ainsi que de la décision 79/26 adoptée par le Conseil d'administration du Programme le 29 juin 1979<sup>46</sup>,

1. *Décide* de créer un groupe de travail d'experts gouvernementaux chargé de passer en revue et d'analyser les activités du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles afin d'aider le Conseil économique et social à procéder à un réexamen complet des fonctions et arrangements institutionnels du Fonds et de son système de remboursement;

2. *Invite* le Secrétaire général, en consultation avec l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, à désigner les membres de ce groupe de travail, compte dûment tenu du principe de la répartition géographique équitable;

3. *Décide* que le rapport du groupe de travail sera soumis au Conseil économique et social par l'intermédiaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement ainsi que du Comité des ressources naturelles;

4. *Décide en outre* que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement continuera à jouer le rôle d'organe directeur du Fonds en attendant que soit terminé le réexamen des opérations de cet organisme prévu pour 1981.

40<sup>e</sup> séance plénière  
3 août 1979

#### 1979/66. Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* sa résolution 1978/61, du 3 août 1978,

*Rappelant aussi* la résolution 33/148 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1978, par laquelle l'Assemblée a décidé de convoquer en 1981, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une conférence internationale sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables,

*Ayant pris acte* du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables<sup>47</sup>,

*Prenant acte* du rapport du Président du Comité des ressources naturelles sur les travaux du Comité à sa sixième session<sup>48</sup>,

*Se félicitant* de la nomination de M. Mohamed Habib Gherab au poste de Secrétaire général de la Conférence,

*Notant avec satisfaction* l'exposé détaillé du Secrétaire général de la Conférence<sup>49</sup>,

*Soulignant* l'importance des préparatifs de la Conférence aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial,

*Conscient* qu'il est important de mettre en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables pour répondre aux besoins d'un développement écono-

mique et social continu, en particulier dans les pays en développement,

1. *Demande* à tous les organismes, organes et organisations qualifiés du système des Nations Unies d'apporter tout leur concours au processus préparatoire et au secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables;

2. *Recommande* que les Etats envisagent de désigner des interlocuteurs nationaux qui coordonneront la préparation de la Conférence au niveau national et assureront la liaison avec le secrétariat de la Conférence dans ses activités préparatoires;

3. *Prie* le Secrétaire général de procéder rapidement, en consultation avec les Etats Membres, à la constitution des groupes techniques prévus au paragraphe 9 de la résolution 33/148 de l'Assemblée générale;

4. *Recommande* à l'Assemblée générale de faire appel à sa trente-quatrième session à un organe préparatoire intergouvernemental de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui serait ouvert à tous les Etats comme membres à part entière et ferait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social, compte tenu de la recommandation faite à ce sujet dans le rapport du Président du Comité des ressources naturelles sur les travaux du Comité à sa sixième session<sup>50</sup>;

5. *Recommande* à l'Assemblée générale d'examiner à sa trente-quatrième session les mesures à prendre pour aider les pays en développement à se préparer en vue de la Conférence;

6. *Recommande* à l'Assemblée générale d'examiner les moyens qui permettraient au système des Nations Unies, d'ici à la Conférence, d'aider plus efficacement les pays en développement dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables; notamment en ce qui concerne la recherche et l'information sur les techniques et les progrès les plus récents dans ce domaine d'un intérêt vital;

7. *Prie* le Secrétaire général de la Conférence de soumettre à l'Assemblée générale, à sa trente-quatrième session, un rapport détaillé sur la préparation de la Conférence, notamment un programme et un calendrier détaillés des activités envisagées et des autres mesures qui peuvent être nécessaires pour réaliser pleinement les objectifs de la résolution 33/148 de l'Assemblée générale.

40<sup>e</sup> séance plénière  
3 août 1979

#### 1979/67. Arrangements institutionnels aux fins de la coopération internationale à l'échelon régional en application du Plan d'action de Mar del Plata

*Le Conseil économique et social,*

*Considérant* les recommandations et résolutions de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, qui constituent le Plan d'action de Mar del Plata sur la mise en valeur et la gestion intégrées des ressources en

<sup>46</sup>Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, Supplément n° 10 (E/1979/40)*, chap. XXI.

<sup>47</sup>E/1979/98.

<sup>48</sup>E/C.7/112; transmis au Conseil économique et social sous la cote E/1979/69.

<sup>49</sup>Voir E/1979/C.1/SR.18.

<sup>50</sup>Voir E/C.7/112, par. 28 et chap. I, projet de résolution II.